

## SAINT-MARCEL

Réunion du Conseil Municipal du 04 Juin 2018 à 20 h 30

### COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 04 juin 2018, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

**Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2018 est adopté par 23 voix pour et 5 voix contre.**

#### FINANCES

Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 → Le Conseil Municipal a procédé à la révision des tarifs de la Direction Enfance Jeunesse Famille et des services : Education, Sport et Culture, qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Tarifs 2018 – Direction Enfance Jeunesse Famille – Séjour à Paris → Le Conseil Municipal a fixé à 143,00 € par jeune, le tarif du séjour intitulé "Paris Games Week", organisé du 27 au 28 octobre 2018.

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Tarifs 2019 → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'exonération des enseignes dont la surface est inférieure ou égale à 7 m<sup>2</sup> et a fixé les tarifs des différents dispositifs publicitaires.

Produits irrécouvrables → Le Conseil Municipal a décidé de décharger le Receveur Municipal de sa responsabilité dans le recouvrement de titres de recettes et a reconnu, comme irrécouvrable le montant de 475,76 € (Budget Principal).

Régie de recettes → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la demande de remise gracieuse présentée par le régisseur de recettes "Activités périscolaires et restaurant scolaire".

#### INTERCOMMUNALITE

Grand Chalon – Affaires culturelles – Convention → La convention avec le Grand Chalon qui prévoyait le versement d'un fonds de concours pour les frais de fonctionnement de l'équipement culturel "Le Réservoir" est arrivée à échéance. Considérant l'intérêt des actions menées par cette structure pour l'agglomération, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention pour l'année 2018 au titre du versement de ce fonds dont le montant s'élève à 16 000 €.

#### ADMINISTRATION GENERALE

Adhésion au "Réseau VIF" de la ville de CHALON-SUR-SAONE → Le Conseil Municipal a approuvé le principe de l'adhésion au réseau VIF de la Ville de Chalon-sur-Saône, a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la Charte du réseau VIF permettant l'extension du dispositif et a nommé la Directrice du C.C.A.S en qualité de référente VIF pour représenter la commune dans le réseau.

#### DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Agora 95 – Règlement de fonctionnement → Les différentes structures qui proposent des activités aux administrés, sont dotées de règlements de fonctionnement. Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la rédaction du règlement de fonctionnement pour les usagers de l'Agora 95.

Evolution du dispositif "Chantiers Utiles" → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'évolution du dispositif "Chantiers Utiles". Ce dispositif est proposé pour : Aides aux séjours, aides aux sorties, aides aux activités organisées par la Direction Enfance-Jeunesse-Famille ainsi que pour les achats d'équipements pédagogiques et ludiques bénéficiant aux jeunes fréquentant l'accueil jeunes.

#### PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un Comité Technique commun entre la Collectivité et le C.C.A.S. → Le Conseil Municipal s'est prononcé, favorablement sur la création d'un Comité Technique unique compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S

Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique. → Le Conseil Municipal a fixé à quatre, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), a décidé le maintien du paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants et a décidé le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Commun entre la Collectivité et le C.C.A.S. → Le Conseil Municipal s'est prononcé, favorablement sur la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail unique compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S

Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. → Le Conseil Municipal a fixé à quatre, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), a décidé le maintien du paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants et a décidé le recueil, par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, de l'avis des représentants de la collectivité.

Elections professionnelles – Autorisation au Maire à ester en justice → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à représenter le Conseil Municipal pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Expérimentation d'une médiation préalable obligatoire - Convention CDG71 → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion 71, la convention relative à cette mission.

## **JUSTICE**

Etablissement des listes préparatoire de jurés – Année 2019 → 15 personnes ont été tirées au sort, à partir de la liste électorale, pour permettre d'établir la liste préparatoire par le Tribunal de Grande Instance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.